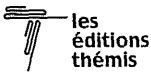


# Commentaire officiel de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (Convention de Genève sur les titres)

Hideki Kanda  
Charles Mooney  
Luc Thévenoz  
Stéphane Béraud

Avec l'assistance de Thomas Keijser



L.G.D.J



Schulthess  
ÉDITIONS ROMANDES

§ 2012

# SOMMAIRE

Liste des contributeurs	15
Liste des abréviations	17
Table des Conventions	19

## **Commentaire officiel de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés**

Introduction générale	23
Préambule	33
Chapitre I – Définitions, champ d'application et interprétation	36
Article 1 Définitions	37
Article 2 Champ d'application	65
Article 3 Application des déclarations	67
Article 4 Principes d'interprétation	70
Article 5 Banque centrale et intermédiaires réglementés	72
Article 6 Fonctions exclues	76
Article 7 Exercice de fonctions d'un intermédiaire par d'autres personnes	78
Article 8 Relations avec les émetteurs	88
Chapitre II – Droits du titulaire de compte	93
Article 9 Titres intermédiés	93
Article 10 Mesures pour permettre l'exercice des droits	102
Chapitre III – Transfert de titres intermédiés	107
Article 11 Acquisition et disposition par un crédit ou un débit	108
Article 12 Acquisition et disposition par d'autres méthodes	119
Article 13 Acquisition ou disposition selon le droit non conventionnel	129
Article 14 Opposabilité en cas d'insolvabilité	131
Article 15 Dispositions non autorisées	138
Article 16 Invalidité, contre-passation et conditions	145
Article 17 Termes utilisés dans le Chapitre III	154

Article 18	Acquisition par une personne de bonne foi	164
Article 19	Rang entre droits concurrents	174
Article 20	Rang des droits conférés par un intermédiaire	183
Chapitre IV – Intégrité du système de détention intermédiée		188
Article 21	Opposabilité en cas d'insolvabilité de l'intermédiaire pertinent	190
Article 22	Interdiction des saisies à l'échelon supérieur	197
Article 23	Instructions à l'intermédiaire	205
Article 24	Détention ou disponibilité d'une quantité suffisante de titres	212
Article 25	Affectation de titres aux droits des titulaires de comptes	221
Article 26	Répartition de la perte en cas d'insolvabilité de l'intermédiaire	229
Article 27	Insolvabilité du gestionnaire ou d'un participant à un système	233
Article 28	Obligations et responsabilité des intermédiaires	242
Article 29	Position des émetteurs de titres	248
Article 30	Compensation	255
Chapitre V – Dispositions spéciales relatives aux opérations de garantie		258
Article 31	Champ d'application et définitions du Chapitre V	260
Article 32	Reconnaissance des contrats de garantie avec transfert de propriété	268
Article 33	Réalisation	270
Article 34	Droit d'utiliser les titres remis en garantie	276
Article 35	Exigences du droit non conventionnel relatives à la réalisation	281
Article 36	Appel de marge ou substitution de garantie	283
Article 37	Exclusion de certaines dispositions sur l'insolvabilité	292
Article 38	Déclarations relatives au Chapitre V	294
Chapitre VI – Disposition transitoire		298
Article 39	Rang	298
Chapitre VII – Dispositions finales		304
Article 40	Signature, ratification, acceptation, approbation ou adhésion	304
Article 41	Organisations régionales d'intégration économique	306
Article 42	Entrée en vigueur	309
Article 43	Unités territoriales	311
Article 44	Réserves	314
Article 45	Déclarations	316

Sommaire	13
Article 46 Dénonciations	319
Article 47 Réunions d'évaluation, conférences de révision et questions connexes	320
Article 48 Le Dépositaire et ses fonctions	322

### **Annexes**

Annexe I Textes anglais et français de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés, sur deux colonnes	327
Annexe II Acte final de la première session de la Conférence diplomatique	373
Annexe III Acte final de la session finale de la Conférence diplomatique	381
Index	389